

P O U V O I R

Je soussigné .....

donne, par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN et à tous ses fondés de pouvoir, de vendre, en mon nom, de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, toute sorte de Hametz (pur, mélange, ...) qui se trouve dans mon appartement sis à

.....  
.....

situé dans (exemple : chambre, placard, cave, cagibis, ...)

à préciser .....

.....  
.....  
.....  
.....

et en même temps de louer à la personne, qui se rendra acquéreur du Hametz, les lieux où se trouve entreposé le Hametz de n'importe quelle substance. Je donne à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN et à tous ses fondés de pouvoir, tout pouvoir d'agir pour moi comme il le jugera nécessaire. Je m'engage à ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit. Je cède à Monsieur le Grand Rabbin René GUTMAN toutes les sommes qui seront payées pour la location et pour la vente du Hametz.

Strasbourg, le

Signature

N. B. : Ce pouvoir doit être remis impérativement au plus tard le vendredi 6 avril 2012 avant 11 H.

Le Grand Rabinat décline toute responsabilité pour les pouvoirs envoyés par la poste qui parviendraient au-delà de la date limite. On peut également l'envoyer assez tôt par Fax au 03 88 24 26 69 ou par e-mail o.look@cibr.fr

S'assurer par un bulletin de réception de la bonne transmission. Une urne sera à votre disposition à la Loge du Centre Communautaire de la Paix et à la Synagogue Rambam.

- - - - -

*Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bedika ou si vous passez Pessah dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France (ex. : Israël), cochez cette case et remettez ce pouvoir au plus tard le jeudi 5 avril avant 11 H dans l'urne disposée spécialement à cet effet se trouvant à la Loge et à la Synagogue Rambam.*